

**DECISION N° 2019-429**  
**portant nomination et délégation de pouvoir et de signature**  
**de Monsieur Cris BEAUCHEMIN**  
**en qualité de directeur délégué à la valorisation**

La Directrice de l'Institut national d'études démographiques,

Vu le décret n° 86-382 du 12 mars 1986 modifié portant organisation et fonctionnement de l'Institut national d'études démographiques et notamment son article 9 ;

Vu le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de Madame Magda TOMASINI en qualité de Directrice de l'Institut national d'études démographiques ;

**DECIDE**

**Article 1er :** Monsieur Cris BEAUCHEMIN, directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe, est nommé directeur délégué à la valorisation.

**Article 2 :** A cet effet, Monsieur Cris BEAUCHEMIN reçoit une délégation de pouvoir pour représenter la directrice dans ses attributions.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice, délégation de signature est donnée à Monsieur Cris BEAUCHEMIN, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'Ined, tous actes ou documents, à l'exception des actes relatifs aux recrutements, aux renouvellements de contrat et aux rémunérations.

**Article 4 :** La présente décision prend effet à compter du 2 janvier 2020. Elle sera notifiée à l'intéressé et publiée sur le site institutionnel de l'Ined.